



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le **29 JUL. 2015**

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité, pour l'association Centre d'information et de documentation sur le bruit, l'agrément national en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Cette demande a été soumise à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 mai 2015.

J'ai décidé d'accorder l'agrément national à votre association. Un arrêté signé en ce sens fera l'objet d'une mention au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Najat VALLAUD-BELKACEM

Monsieur Dominique BIDOU
Président de l'association
Centre d'information et de documentation sur le bruit
12/14 Jules Bourdais
75 017 PARIS

SEC CHEFCAB/2015